

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D96

Séance du 26.11.2020 – Convocation du 17.11.2020

Compte rendu affiché le 4 décembre 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Philippe JUSTE

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Florence GAGNEUR, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Edith ORESTA par Jérôme JARDIN ; Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Florian JEDYNAK par Éric BELLOT ; Nicolas PASTY pour Michel ROULLIAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que *"jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette"*.

Lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, la date limite du vote du budget est fixée au 30 avril.

À l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au Budgets Primitif (BP), au budget supplémentaire, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. Les restes à réaliser (RAR) en sont donc exclus.

Rappel des crédits ouverts en 2020 :

Dépenses Réelles d'Investissement 2020	4 905 746.39 €
- Remboursement capital de la dette	552 000.00 €
- Restes à Réaliser	300 649.83 €
Total dépenses investissement 2020	4 053 096.56 €
25% des crédits 2020	1 013 274.14 €

Le tableau suivant liste les autorisations d'engagement, de liquidation, de mandatement avant le vote du Budget Primitif 2021, par chapitre :

	Autorisation d'engagement, liquidation, mandatement avant vote du Budget Primitif 2021 (25% des crédits 2020)
OPÉRATION 81 - TRAVAUX CIMETIÈRE	5 000,00 €
2313 - Immos en cours-constructions	5 000,00 €
OPÉRATION 90 - ACCESSIBILITÉ	15 000,00 €
2313 - Immos en cours-constructions	15 000,00 €
OPÉRATION 93 - PLAN INFORMATISATION ÉCOLES	20 000,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique	20 000,00 €
OPÉRATION 94 - RÉHABILITATION COSEC	170 000,00€
2313 - Immos en cours-constructions	170 000,00€
OPÉRATION 95 - PROJET CINÉMA	100 000,00 €
2313 - Immos en cours-constructions	100 000,00 €
OPÉRATION 98 - CRÈCHE	30 000,00€
2313 - Immos en cours-constructions	30 000,00€
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00 €
2031 - Frais d'études	100 000,00 €
CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	50 000,00 €
20422 - Privé : Bâtiments et instal.	50 000,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	523 274,14 €
2128 - Agencements & aménagements	100 000,00 €
2135 - Installations générales	323 274,14 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	100 000,00 €
TOTAL	1 013 274,14 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OÙ l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif et la Décision Modificative 2020,
- **ADOpte les dispositions ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissements 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus avant le vote du Budget Primitif 2021.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 novembre 2020

**Le Maire,
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 01/12/2020
- Publication ou affichage le 01/12/2020

Eric BELLOT, Maire


